

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mardi 26 septembre 2017</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 14 septembre 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 26 septembre 2017 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 07</p> <p>Votants : 11</p> <p>Délibération n°D_2017_09_26_03</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Patrick Falcoz à M. Alain Chamosset, M. Jean-Luc Barthod à M. Alain Cartier, M. Aurélien Chaîne à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>M. Philippe Marguerie est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien relative à l'aménagement d'un tourne à gauche côté Ancey au carrefour avec la RD 123 sur la RD 1508 à passer entre les communes de Contamine-Sarzin et Sallenôves

Vu la délibération de la commune de Sallenôves n°2017-44 du 18 juillet 2017 portant sur l'aménagement d'un tourne à gauche au carrefour avec la RD 123 – Convention de participation financière entre la commune de Contamine-Sarzin et la commune de Sallenôves,

Vu la délibération n°D_2017_09_26_02 du 26 septembre 2017 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien relative à l'aménagement d'un tourne à gauche au carrefour avec la RD 123 sur la RD 1508 à passer entre les communes de Contamine-Sarzin et Sallenôves et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie,

Le Conseil Municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à mains levées,

- * **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les formalités administratives nécessaires au bon déroulement de ce dossier,
- * **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec la commune de Sallenôves,
- * **PREND ACTE** que la commune de Sallenôves prendra à sa charge 50% du montant hors taxes des travaux dévolus à la commune de Contamine-Sarzin pour la suppression de l'accès impasse du Jamaloup, la suppression de l'accès chemin du Pelirin, la mise en place de bordures côté sud, la création d'un tourne à gauche côté Ancey soit 54 475.50 € TTC.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 03 OCT. 2017</p> <p>Et de la publication : 03 OCT. 2017</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 03 OCT. 2017</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSE</p>
---	--

